

Allianz Garantie des accidents
de la vie

Même les super-héros
ne sont pas à l'abri
d'un accident de la vie
courante...

allianz.fr



Assurance Allianz

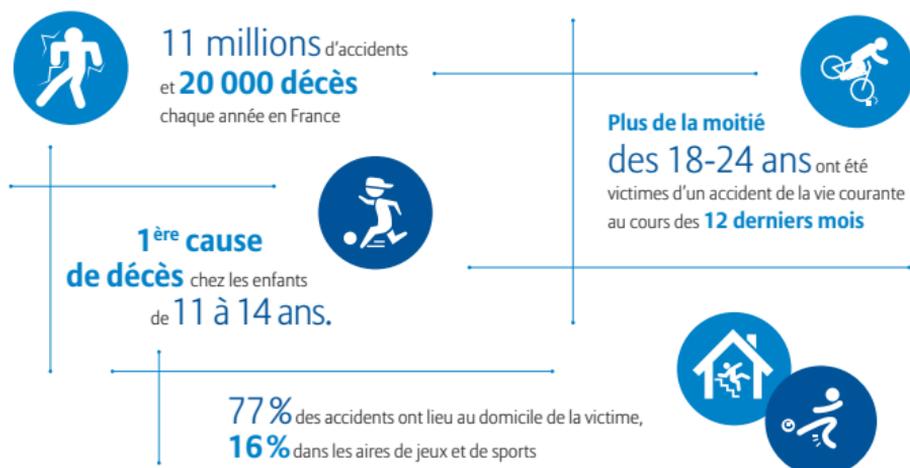
A partir de **9,73 €***
par mois

Avec vous de A à Z

Allianz 

*Tarif TTC valable jusqu'au 31/12/2017
sous réserve des évolutions
législatives ou réglementaires.

Un accident de la vie courante ⁽¹⁾, qu'est-ce que c'est ?



Nous vous protégeons avec l'assurance Garantie des accidents de la vie

- Jusqu'à **2 millions d'euros** d'indemnisation
- Dès **5 %** ou **25 %** d'invalidité ⁽²⁾
- Services d'assistance
- Protection y compris lors de la pratique de sports dangereux ⁽³⁾

Pour votre protection et pour celle de votre famille

- 5 % d'invalidité ⁽²⁾
- 25 % d'invalidité ⁽²⁾
- Couverture adaptée en cas de pratique d'un **sport dangereux** ⁽³⁾
- Assurance scolaire Allianz pour 1 € de plus par an ⁽⁴⁾

Votre tarif

_____ €/mois

(1) Source : http://www.assureurs-prevention.fr/sites/jcms/p2_117013/fr/les-accidents-de-la-vie-courante.

(2) Le taux d'invalidité est le taux d'Atteinte à l'Intégrité Physique et Psychologique (AIPP).

(3) Selon vos déclarations figurant dans vos dispositions particulières.

(4) Formule 1 de l'Individuelle Scolaire Allianz à 1 € si vous avez souscrit un contrat Allianz Garantie des accidents de la vie.

Allianz

Allianz IARD

Entreprise régie par le Code des assurances

Société anonyme au capital de 991.967.200 €

1, cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex

542 110 291 RCS Nanterre

www.allianz.fr